

Michèle Rivasi : une députée européenne engagée

La pollution électromagnétique doit être prise davantage en considération, au vu des plaintes, toujours plus nombreuses, des riverains d'antennes-relais et des personnes dites électrohypersensibles qui ne tolèrent plus l'exposition à ces ondes qui nous entourent.

Les institutions sanitaires nationales et communautaires continuent de minimiser un risque largement mis en évidence depuis plus de trente ans et confirmé par de nombreuses méta-analyses. Il y a en effet un véritable consensus scientifique au sujet par exemple de l'impact réel des antennes-relais sur leurs riverains, puisque près des trois quarts des études publiées concluent à un effet sanitaire.

La proposition de loi des écologistes

C'est pourquoi la proposition de loi de la députée EELV Laurence Abeille, présentée le 23 janvier 2014, prévoit notamment de durcir les conditions d'implantation des antennes-relais (principe de modération et de transparence, avec concertation obligatoire des riverains avant d'implanter de nouvelles antennes, en lien notamment avec les élus locaux) et de créer un « cadastre électromagnétique » par le biais de la publication, par l'Agence nationale des fréquences, d'outils de simulation de l'exposition générée par l'implantation d'une installation radioélectrique.

Le texte vise également à interdire le wifi dans les crèches et les écoles maternelles, ce qui est déjà fait de façon très logique dans de nombreux établissements, et à informer les consommateurs du niveau d'émission pour un grand nombre de produits, comme les écoute-bébés, les fours à micro-ondes, les tablettes... Il donne aussi la possibilité à tous de désactiver le wifi sur les appareils fonctionnant sans fil : il est en effet normal que le consommateur puisse choisir de baisser son niveau d'exposition aux ondes, et de maîtriser son environnement. Enfin, la proposition de loi prévoit un rapport sur l'électrohypersensibilité.

Une « zone blanche » sans ondes dans les Hautes-Alpes pour les électrohypersensibles

En 2013, j'ai initié un projet avec l'aide d'élus locaux (maire de la commune et conseil régio-



Michèle Rivasi.

nal) et d'associations d'électrohypersensibles : il s'agit de créer une zone à « très faible rayonnement électromagnétique » à Saint-Julien-Beauchêne, dans les Hautes-Alpes. Ce projet a fait l'objet d'un diagnostic des niveaux d'exposition par la Commission de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem), qui montre des niveaux d'exposition équivalents au « bruit de fond », donc très faibles. Ce site permettra d'accueillir une trentaine de personnes pour une durée limitée afin qu'elles puissent se ressourcer à l'écart de la pollution électromagnétique.

Ces personnes qui sont aujourd'hui exclues de la société en raison de leur intolérance aux ondes pourraient ainsi être suivies par une équipe médicale appropriée, en lien avec l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire), ce qui permettra d'assurer un suivi, de mieux comprendre ce qu'est l'électrohypersensibilité (EHS) et le cas échéant de trouver des moyens pour diminuer leurs souffrances. Le site choisi pourrait voir le jour dans deux ou trois ans, car il nécessite au préalable des aménagements,

notamment l'enfouissement d'une ligne électrique et d'un transformateur, ainsi que l'installation d'un chauffage au gaz pour les personnes intolérantes aux émissions d'ondes électriques. Pour la concrétisation de ce projet, des financements publics (collectivités locales, Etat et Europe) seront nécessaires, et pourquoi pas une souscription citoyenne.

Les personnalités engagées dans ce projet demandent à l'Etat de soutenir ce genre d'initiative car il devient de plus en plus difficile de trouver des zones vierges de toutes ondes en France. Or, chaque jour, de nouvelles personnes sont reconnues électrohypersensibles par les maisons départementales des personnes handicapées et ne peuvent plus continuer à vivre normalement (sensations de brûlures à la tête, vertiges, incapacité à la concentration, sommeil perturbé, etc.).

N'attendons pas que le nombre de malades augmente pour agir et offrir aux citoyens un environnement plus sain ■

> Michèle Rivasi.

Personnalité politique issue de la société civile, professeur agrégée en biologie, ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses et professeur d'IUFM. Vice-présidente du Centre de recherche indépendant sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem), ancienne députée de la Drôme (1997-2002), elle est actuellement députée européenne de la région du grand Sud-Est. Au Parlement européen, elle intervient principalement sur les sujets orientés vers la santé, l'environnement et l'énergie. Elle a contribué à la rédaction d'une initiative citoyenne européenne pour demander l'abaissement de l'exposition des populations aux ondes électromagnétiques.

> Site

www.michele-rivasi.eu